Compte rendu SOMMAIRE de la réunion du conseil municipal Séance du 23 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le dix-sept novembre, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Hazard, M. Goeuriot, M. Stcherbinine, Mme Prot, M. Weisse, Mme De Palma-Ancel, M. Jacquinot, Mme Dumont, M. Scotti, Mme Ronga, M. Laurent, Mme Collignon, M. Cortial, Mme Brabant, M. Dehand, Mme Berrehli, Mme Jacquinet, M. Colautti, M. Thomas, Mme Ghewy, Mme Quencez, Mme Vignol, M. Vermelin, Mme Crahay, M. Simon Burnotte

Absents et excusés : Mme Gretz, M. Ducrocq, Mme Pinna, M. Griggio, Mme Watrin, M. Cormont, M. Régent, M. Rota

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Gretz à Mme Prot
- Mme Pinna à M. Goeuriot
- M. Cormont à Mme Vignol
- M. Régent à Mme Quencez

Le Conseil Municipal constate que le guorum est atteint.

Le Conseil Municipal désigne Madame Ghewy, Conseillère Municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Monsieur Kessel, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

2017-11-23-99 - 1.1 Autorisation de signature du marché d'acquisition d'horodateurs et prestations associées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec le titulaire du marché.

2017-11-23-100 - 1.1 Constitution d'un groupement de commandes pour le marché assurance responsabilité civile et protection juridique de la communauté d'agglomération, de la ville et du CCAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive de groupement de commande pour ce marché et accepte que la communauté d'agglomération soit la coordinatrice du groupement de commande

<u>2017-11-23-101 - 1.1 Désignation du lauréat de concours de la maison de santé et</u> autorisation de signature du marché avec le lauréat de concours Programme B51501.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 7 abstentions (Mme Vignol+pv M. Cormont, Mme Quencez + pv M. Régent, M. Vermelin, Mme Crahay, M. Simon Burnotte) prononce à la majorité pour désigner KL Architectes en qualité de lauréat de concours.

Interruption de séance : présentation du programme

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à poursuivre la procédure par un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à signer le dit marché avec le lauréat.

2017-11-23-102 - 1.1 Constitution d'un groupement de commandes pour le marché assurance responsabilité civile et protection juridique de la communauté d'agglomération, de la ville et du CCAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive de groupement de commande pour ce marché et accepte que la communauté d'agglomération soit la coordinatrice du groupement de commande.

2017-11-23-103 – 1.5 Solde des prestations SAGS

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à régler le montant de 14 663,28 € HT à la société SAGS pour les prestations accomplies entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 avril 2017.

2017-11-23-104 - 3.1 Acquisition d'une emprise de terrain 2bis allée du Dieu du Trice

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition auprès de Monsieur et Madame Charles CAPELLI d'une emprise de 89m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AZ 36, à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente passé en l'Etude désignée par les vendeurs et tout document nécessaire à la régularisation de cette transaction.

<u>2017-11-23-105 - 3.2 Cession d'un espace arboré au profit de la Copropriété Matisse</u> située 1 avenue du Colonel Driant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la cession de l'emprise à extraire du domaine public et portant la référence BR 201 au profit de la copropriété Matisse, moyennant le prix de un euro et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera rédigé en l'étude RUFIN-MICHEL-MANCINI; acte qui mentionnera la servitude sus-indiquée et tout document afférent à cette transaction.

2017-11-23-106 - 3.2 Cession de la parcelle AX 387 sise 35 rue de la Résidence du Parc

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la cession au profit de Madame Emeline PICHON et Monsieur Anthony ROUX de la parcelle cadastrée section AX 387 moyennant le prix principal de 470 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente qui sera rédigé en l'Etude de Maîtres RUFIN/MICHEL/MANCINI, Notaires à Verdun, et tout document afférent à cette transaction.

<u>2017-11-23-107 - 3.2 Cession d'une emprise de terrain à prélever sur les parcelles AP 174 et 218 lieu-dit 'A Coudrelle'</u>

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la cession d'une emprise de terrain d'une contenance de 314m² environ à prélever sur les parcelles communales AP 174 et 218, moyennant le prix de 11€ le m², au profit de Madame Céline ATTENONT et Monsieur Grégory LECOCQ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction et notamment l'acte authentique de vente qui sera passé devant l'Etude de Maîtres PAQUIN/BALEZEAUX, Notaires associés.

2017-11-23-108 - 3.2 Immeuble sis 25 place Commandant Galland: cession

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la vente de l'immeuble cadastré section AC 195 au profit de Monsieur et Madame Denis GRANGER, moyennant le prix principal de 129 000 euros, précise qu'une servitude de passage sera créée sur ledit bien afin que les services de secours et ceux de la collectivité (ou tout prestataire de celle-ci) puissent accéder librement à la cour et aux salles de classes situées à l'arrière du bâtiment principal de l'école élémentaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction, et notamment l'acte authentique de vente rédigé par Maître Valérie PRUD'HOMME, Notaire à VIGNEULLES lès HATTONCHATEL.

2017-11-23-109 - 3.2 Cession d'une emprise de 2,71ha environ lieu dit 'Le Champ Claudine' au profit du Groupe PLURIAL NOVILIA

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la cession de l'emprise susdésignée d'une contenance de 2,71ha environ au profit du Groupe Plurial Novilia 2 place Paul Jamot 51723 REIMS, moyennant le prix principal de un euro et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction et notamment l'acte authentique qui sera rédigé en l'Etude Notariale désignée par l'acquéreur.

<u>2017-11-23-110 - 3.5 Logement communal sis 89 rue Robert Schumann : désaffectation et déclassement pour mise en location suivant les règles de droit privé</u>

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la désaffectation du logement de type F4 sis 89 rue Robert Schumann et accepte de prononcer le déclassement du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal.

2017-11-23-111 - 4.2 Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le programme plurinanuel ayant reçu un avis favorable du comité technique le 10.11.2016 et concluant à l'accès à l'emploi titulaire pour ces 10 agents (après succès aux sélections professionnelles organisées par le Centre de Gestion de la Meuse) sur la seule année 2017.

<u>2017-11-23-112 - 5.3 Désignation d'un représentant à la commission consultative des services publics locaux – remplacement d'un membre</u>

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir procédé au vote, désigne Mme Vignol pour remplacer M. Prot en tant que membre suppléant à la commission consultative des services public locaux.

2017-11-23-113 - 5.3 Commission Communale pour l'Accessibilité : désignation de ses membres

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants :

- Association des Paralysés de France (APF) : Monsieur Jean-Michel CORRIAUX*, Représentant
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse (ADAPEIM) : Madame Elisabeth COLLET*, Monsieur Jacky AUPETIT, Représentants
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH): Monsieur Michel COLLIN*, Vice-Président
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : Madame Laurence COLLIN*, Représentante
- Instance Locale de Coordination de Gérontologie (ILCG) : Madame Régine MUNERELLE*, Présidente
- Union du Commerce Verdunois (UCV) : Madame Jezabel FLORIMOND*, Représentante

<u>2017-11-23-114 - 7.1 Décision modificative de crédits N° 1 - Budget principal - Décision modificative générale</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 7 abstentions (Mme Vignol+pv M. Cormont, Mme Quencez + pv M. Régent, M. Vermelin, Mme Crahay, M. Simon Burnotte) vote la décision modificative de crédits n°1 suivante :

	- CONTROL RANGEMENT CONTROL						
01 :	Budget primitif	100 P	5.40				
Chapitre	+Virt+DM	report	DMG	Budget total 2017			
INVESTISSEMENT							
	udget primitif +Virt+D	report	DMG	Budget total 2017			
<u>Dépenses</u>				NV/ / 1992/400/20 Jan 2009/10-1120			
001	1 395 072,76			1 395 072,76			
020			450 000,00	450 000,00			
13	95 000,00	:-		95 000,00			
16	697 000,00	10000000 2000000 00000	ro savene reconera conte	697 000,00			
20	883 000,00	119 575,74	- 700 000,00	302 575,74			
204	3 000 000,00	1 500 000,00		4 500 000,00			
21	1 206 950,00	276 552,99	3 048,00	1 486 550,99			
23	1 625 000,00	478 351,04	10 000,00	2 113 351,04			
26	5 95 9 95			:=			
27	9 000,00			9 000,00			
040	396 423,00	//w		396 423,00			
041		V <u>2</u>		-			
Total	9 307 445,76	2 374 479,77	- 236 952,00	11 444 973,53			
Recettes							
004							
021	3300000,00			3300000,00			
024	835 325,00	:=		835 325,00			
10	3 825 844,38	Marie de la compansión	30 000,00	3 855 844,38			
13	10 643,00	183 048,15	2000 (1889) P. AND (1875) 1880)	193 691,15			
16	825 177,00		- 266 952,00	558 225,00			
27	204 888,00			204 888,00			
040	2 497 000,00	~		2 497 000,00			
041 Total	44 400 077 00	- 400.040.45	000 050 00	-			
Total	11 498 877,38	183 048,15 FONCTIONNEMI	- 236 952,00	11 444 973,53			
Dépenses		FONCTIONNEIM					
011	1 160 280,11		267 684,50	1 427 964,61			
012	1 353 291,00		2 000,00	1 355 291,00			
65	1 674 079,00		- 40 679,00	1 633 400,00			
66	400 000,00		733,20	400 733,20			
67	146 293,60		14 364,36	160 657.96			
68	55 000,00		14 304,30	55 000,00			
014	2 834 939,00		- 173 286,00	2 661 653,00			
023	3 300 000,00		173 200,00	3 300 000,00			
042	2 497 000,00			2 497 000,00			
Total	13 420 882,71	-	70 817,06	13 491 699,77			
Recettes	10 120 002,71		70 017,00	10 401 000,77			
002	3 556 149,29			3 556 149,29			
013	7 500,00			7 500,00			
70	176 053,00		8 468,40	184 521,40			
73	3 519 802,00		- 1 728,00	3 518 074,00			
74	7 313 224,00		640 122,96	7 953 346,96			
75	325 180,00		6 181,00	331 361,00			
76	50,00		,	50,00			
77	5 500,00		14 640,00	20 140,00			
78	-						
042	396 423,00			396 423,00			
Total	15 299 881,29	: <u>-</u>	667 684,36	15 967 565,65			
		31871	20. 001,00	10 00. 000,00			

<u>2017-11-23-115 - 7.1 Décision modificative de crédits Nº 1 - Budget annexe de l'EAU - Décision modificative générale</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **moins** 7 **abstentions** (Mme Vignol+pv M. Cormont, Mme Quencez + pv M. Régent, M. Vermelin, Mme Crahay, M. Simon Burnotte) **vote** la décision modificative de crédits n°1 suivante :

CREDITS CUMULES 2017

				1		
	Budget primitif	φ.				
Chapitre	+Virt+DM	report	DMG	Budget total 2017		
INVESTISSEMENT						
<u>Dépenses</u>						
16	188 000,00	-		188 000,00		
20	68 243,00		53 760,00	122 003,00		
23	230 000,00	25 551,14	10 000,00	265 551,14		
040	2 925,00	=		2 925,00		
041	110 396,00			110 396,00		
001	2 273 988,30	E		2 273 988,30		
Total	2 873 552,30	25 551,14	63 760,00	2 962 863,44		
Recettes						
10	500 000,00			500 000,00		
13	132 153,00		35 840,00	167 993,00		
16	36 528,44	1 799 540,00	27 920,00	1 863 988,44		
27	110 396,00			110 396,00		
021	24 700,00			24 700,00		
040	185 390,00	-		185 390,00		
041	110 396,00	~		110 396,00		
Total	1 099 563,44	1 799 540,00	63 760,00	2 962 863,44		
		FONCTIONNEM	ENT			
<u>Dépenses</u>						
011	2 500,00			2 500,00		
65	16 092,00		983,00	17 075,00		
66	61 500,00		~	61 500,00		
042	185 390,00			185 390,00		
023	24 700,00			24 700,00		
Total	290 182,00		983,00	291 165,00		
Recettes						
002	306 442,12			306 442,12		
70	435 000,00			435 000,00		
042	2 925,00			2 925,00		
Total	744 367,12	-	-	744 367,12		

2017-11-23-116 - 7.5 Réaménagement de l'école de la Danlie en Maison des associations et Relais Assistantes Maternelles - Adoption du nouveau Plan de Financement Prévisionnel - Programme B 015 01.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte un nouveau plan de financement prévisionnel.

2017-11-23-117 - 7.5 - Subventions exceptionnelles aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (M. Stcherbinine ne prend pas part au vote) autorise à verser aux associations ci-après désignées, les subventions dont montant indiqué :

- Comité Meuse Volley ball Les Volleyades du Centenaire : 900 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Verdun Section Jeunes Sapeurs Pompiers : 700 €
- 23^{ème} Pyramide de chaussures à Verdun par Handicap International : 400 €
- Associations ou groupes participant au défilé de la Saint Nicolas 2017 : 400 € / association
- Les Scapades : 1 000 €

2017-11-23-118 - 7.5. Sports - Subvention exceptionnelle sportive

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à verser une subvention de 350 € à Verdun Meuse Triathlon.

2017-11-23-119 – 7.6 Modification du calcul des attributions de compensation de chaque commune suite à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération validée par la délibération du 15 décembre 2016 et entérinée par arrêté préfectoral du 2 octobre 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

<u>2017-11-23-120 - 7.8 Versement d'un fonds de concours de la Ville de Verdun à la</u> Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention après délibération des deux collectivités.

<u>2017-11-23-121 - 7.9 Accord pour rachats de droits sociaux de la SIEMVVSM par la Ville</u> de Verdun

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à acheter 30 % des parts sociales de la Société Immobilière d'Economie Mixte Verdun Saint Mihiel (SIEMVVSM).

2017-11-23-122 - 7.10 Tarifs - Taxes et droits de place

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des droits de place suivants :

Autres objets (machine à pain, distributeur ou autres) en dehors et au			
droit des boutiques ou établissements y compris braderie et étals			
autorisés, le m2 : minimum 1m²			
mois	4,0		
jour	2,0		
Etalage déballage marchés divers(brocante 15 août) le ml minimum			
1 ml			
mois	3,80		
jour	1,60		
. Terrasses de café, tables, sièges ou autres objets en dehors et au droit			
des boutiques ou établissements, le m2 :			
mois			
NB: autorisation accordée à l'année mais facturée sur la base de	5,50		
4 mois (et non plus 6 mois)			

Et accepte dans le cadre du marché de Noël de réduire les tarifs d'occupation du domaine public, pour le mois de décembre, à savoir : 50€ (contre 106€) pour le reste de l'année.

<u>2017-11-23-123 - 7.10 Opération de Rénovation Urbaine : convention avec l'OPH de la Meuse pour solde de tous comptes</u>

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière de solde de tous comptes avec l'OPH de la Meuse et tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

2017-11-23-124 - 8.3 Gratuité temporaire du stationnement pour les véhicules rechargeables pour les deux prochaines années

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 7 abstentions (Mme Vignol+pv M. Cormont, Mme Quencez + pv M. Régent, M. Vermelin, Mme Crahay, M. Simon Burnotte):

- S'engage sur la gratuité du stationnement pour les véhicules rechargeables, dans la limite de durée de deux heures maximum, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune pour une durée de deux ans à compter de la présente délibération ;
- Acte du contrôle du dispositif par les agents chargés de la surveillance du stationnement selon les mêmes règles appliquées sur les zones bleues existantes dans la collectivité;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

2017-11-23-125 - 7.2 Décision modificative de crédits N° 2 - Budget principal

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative de crédits n°2 suivante :

	Budget primitif	West over the Land		
Chapitre	+Virt+DM	report	DM2	Budget total 2017
		INVESTISSEMEN		
	Budget primitif +Virt+DN	report	DM2	Budget total 2017
<u>Dépenses</u>	or read all freedom entre of the trade.			M. Olifornia Primarel Schiller
001	1 395 072,76			1 395 072,76
020	450 000,00			450 000,00
13	95 000,00	-	21 836,00	116 836,00
16	697 000,00			697 000,00
20	183 000,00	119 575,74		302 575,74
204	3 000 000,00	1 500 000,00		4 500 000,00
21	1 209 998,00	276 552,99		1 486 550,99
23	1 635 000,00	478 351,04		2 113 351,04
26				
27	9 000,00			9 000,00
040	396 423,00	L-		396 423,00
041		÷		
Total	9 070 493,76	2 374 479,77	21 836,00	11 466 809,53
Recettes				
021	3 300 000,00			3 300 000,00
024	835 325,00			835 325,00
10	3 855 844,38			3 855 844,38
13	10 643,00	183 048,15		193 691,15
16	558 225,00	103 040,13		558 225,00
21	555 225,00		7 158,98	7 158,98
27	204 888,00		113 929,00	318 817,00
040	2 497 000,00		113 929,00	Cales - Vicente Cale Cale Control Cale Cale
040	2 497 000,00	-		2 497 000,00
Total	11 261 925,38	183 048,15	121 087,98	11 566 061,51
Total		ONCTIONNEME		11 300 001,31
Dépenses		ONOTIONNE		
011	1 427 964,61		26 733,64	1 454 698,25
012	1 355 291,00		1 382,25	2 2 1 100 VID 18-000
65	1 633 400,00		1 302,23	1 356 673,25
66	400 733,20			1 633 400,00
4594-65			10 444 00	400 733,20
67	160 657,96		10 441,09	171 099,05
68	55 000,00		400 000 00	55 000,00
014	2 661 653,00		430 806,00	3 092 459,00
023	3 300 000,00			3 300 000,00
042	2 497 000,00	ļ	100 000 00	2 497 000,00
Total	13 491 699,77		469 362,98	13 961 062,75
Recettes	0.550.440.00			
002	3 556 149,29			3 556 149,29
013	7 500,00			7 500,00
70	184 521,40	ĺ		184 521,40
73	3 518 074,00			3 518 074,00
74	7 953 346,96			7 953 346,96
75	331 361,00	1		331 361,00
76	50,00			50,00
77	20 140,00		14 682,73	34 822,73
78	2 7			
042	396 423,00			396 423,00
Total	15 967 565,65		14 682,73	15 982 248,38

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

VERDUN, le 30 novembre 2017

Le Maire,

amuel HAZARD